

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET REPOSES D'UNE AGENCE DE L'EAU FRANCAISE

Jean-Marc FRAGNOUD

Vice-Président  
du Conseil d'Administration

Agence de l'Eau  
Rhône-Méditerranée et Corse



Debreçen juin 2007

- La sécheresse est une déficience conjoncturelle
- elle a des répercussions sur différents secteurs de l'économie, par exemple la production agricole
- **mais la sécheresse s'accroît depuis plusieurs années**

# 1 - Bilan et plan de gestion

## Bilan 2005

- sécheresse sur l'ouest de la France
- pluviométrie inférieure d'1/3
- faiblesse de débit des cours d'eau
- 3 800 km de cours d'eau à sec
- rendements agricoles inférieurs à la moyenne  
(-10 à - 40 % sur le maïs)



*En conséquence, mise en place au niveau national d'un..*

# Plan national de gestion de la rareté de l'eau

*Il s'articule autour de 3 axes :*

- **Priorité à l'eau potable**
- **Gestion économe de l'eau**
- **Partage entre les différents usages**
  - Particuliers : mieux économiser l'eau
  - Agriculteurs : mieux gérer l'eau
  - Autres utilisateurs : mieux gérer l'eau
  - Améliorer la gouvernance de l'eau : gestion concertée
  - Sauvegarder les milieux naturels

## 2 - Les réponses du 9<sup>o</sup> Programme de l'Agence de l'Eau R.M. & C.

### – *Pour atteindre l'équilibre quantitatif des milieux*

→ Mise en place d'une gouvernance à l'échelle de territoires pertinents

- organiser la concertation entre acteurs et partager l'information
- adopter des règles de partage de la ressource, définir et mettre en œuvre des plans de gestion

→ Optimisation de l'utilisation de la ressource existante

- réduire les gaspillages et fuites
- mettre en œuvre des technologies économes en eau
- favoriser les changements de pratiques
- développer la gestion multi-usages des ouvrages



## ***Pour atteindre l'équilibre quantitatif des milieux (suite)***

→ La mobilisation de ressources de restitution

- mobiliser les ressources souterraines à forte capacité de réserve et de renouvellement
- créer des ouvrages de transfert
- créer de nouveaux stockages

### **Objectifs phares du 9<sup>o</sup> Programme**

- initier des plans de gestion sur toutes les zones prioritaires et en faire adopter un tiers
- mettre en œuvre un programme de réduction des prélèvements directs dans les ressources fragiles de 20 zones prioritaires

***L'existence d'un comptage des prélèvements est une condition nécessaire d'accès aux aides de l'Agence de l'Eau***

## ***– Pour l'accompagnement du Plan national de gestion de la rareté de l'eau***

Poursuivre les progrès en terme de connaissance des milieux :

→ Suivre et déterminer l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

→ Généraliser le comptage des prélèvements

### **Objectif phare du 9<sup>o</sup> Programme**

- équiper la totalité des zones prioritaires pour le suivi de la ressource

***L'Agence peut ainsi financer les limnigraphes, piézomètres et dispositifs de comptage des prélèvements dans le bassin***



Le principe mis en place :

**une gestion concertée des acteurs qui se mettent autour d'une table et qui prennent les décisions (difficiles ou non).**





MERCI  
POUR  
VOTRE  
ATTENTION